

qu'autrefois dans les salles de classe. Donc toujours plus de nos concitoyens se trouvent sur les bancs de l'école. Par conséquent, les gouvernements, et certainement celui de notre pays, ont de plus en plus le devoir de permettre aux étudiants de continuer leurs études. C'est pourquoi je suis enchanté de constater que l'on a élevé le plafond des prêts assurables pour le porter à 115 millions de dollars. A mon avis, cette mesure constitue un exemple frappant de l'initiative du gouvernement fédéral et de son intérêt pour l'enseignement.

Je veux appuyer la remarque des jours précédents, indiquant que si l'enseignement relève des provinces, nous pouvons cependant constater que cette loi constitue un exemple méritoire de la collaboration du gouvernement fédéral et des provinces dans un domaine qui est essentiellement du ressort de la province conformément à la constitution.

Toute cette discussion aujourd'hui au sujet de l'éducation, dans la mesure où elle se rapporte au gouvernement fédéral, et de ce fait au Canada, tout entier, nous sommes le gouvernement du pays tout entier évidemment, me donne l'occasion d'aller encore plus loin et de faire une proposition sur ce sujet. Je propose que, en accord avec les objectifs du bill C-135, nous, au palier fédéral, nous étudions sérieusement la création d'un organisme fédéral pour coordonner et uniformiser les normes d'éducation dans tout le pays. La diversité des régimes scolaires provinciaux est un problème vraiment sérieux auquel se heurtent de nombreux Canadiens. Il découle directement de la mobilité de la population. Ce gouvernement, ainsi que les autres d'ailleurs, dépense déjà des millions de dollars pour permettre à tous les Canadiens de se sentir chez eux dans toutes les régions de notre vaste pays.

• (4.20 p.m.)

Comment, je vous le demande monsieur l'Orateur, nos citoyens peuvent-ils se sentir chez eux dans toutes les régions du Canada étant donné la situation actuelle ou l'instruction de leurs jeunes enfants se trouve très gravement handicapée la plupart du temps lorsqu'ils se déplacent d'une province à une autre? C'est vrai, et je le répète, l'instruction relève de la compétence provinciale. Mais si la Chambre doit se préoccuper des techniques et des moyens qui permettront aux Canadiens de se sentir chez eux dans toutes les régions de notre pays, elle doit du même coup se préoccuper des techniques qui empêcheront les enfants d'une famille de se désaxer et de se déséquilibrer gravement, de sauter une classe ou de la redoubler, d'échouer ou d'accé-

der à d'autres classes ou niveaux d'enseignement, simplement parce que la famille déménage d'une province dans une autre.

Vous le savez, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral contribue déjà énormément à l'enseignement. C'est surtout vrai du niveau scolaire postsecondaire. Il existe déjà un certain nombre de domaines de compétence, l'enseignement entre autres, qui relèvent avant tout des provinces mais auxquels le gouvernement fédéral s'intéresse activement. A l'appui de ma thèse je voudrais citer simplement deux ou trois exemples. Le domaine du logement en est un notamment. L'habitation est un domaine qui incombe avant tout aux provinces mais auquel, tous les députés le savent, le gouvernement participe activement à la fois grâce à la Société centrale d'hypothèques et de logement et au ministre d'État que le gouvernement fédéral charge exclusivement de ce domaine.

Pourquoi cette entorse à la constitution? Pourquoi un ministre fédéral doit-il s'occuper de l'habitation alors que ce domaine ne relève même pas essentiellement du gouvernement fédéral, mais plutôt, d'après notre constitution, de la juridiction provinciale? Il me semble que c'est pour une raison pratique: simplement parce que l'on a démontré la nécessité de la participation fédérale, laquelle est reconnue depuis longtemps. Nous avons donc réagi en conséquence.

Vous reconnaîtrez de même, monsieur l'Orateur, ainsi que d'autres députés, que presque toute la juridiction concernant les mines, leur exploitation, et ainsi de suite, dépendent de l'autorité provinciale compétente. Pourtant, nous avons en ce domaine un ministre fédéral qui appuie en quelque sorte les provinces et que l'on connaît maintenant sous le titre de ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene). De même, les forêts sont essentiellement une responsabilité provinciale, mais au cabinet fédéral, nous avons un ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis). Certes, une autre partie de son portefeuille, celle des pêches, dépend également des provinces, sauf lorsqu'il s'agit des eaux territoriales.

Outre tous ces ministères, et il y en a encore d'autres dont je ne parlerai pas pour éviter de retenir la Chambre trop longtemps; nous avons un ministre du cabinet fédéral, le secrétaire d'État (M. Pelletier), qui s'occupe déjà d'un grand nombre de programmes éducatifs intéressant le gouvernement canadien, le Canada et les Canadiens en général. Ainsi, monsieur l'Orateur, je propose que nous prenions l'une des mesures suivantes: a) l'établissement d'un organisme relevant du secrétariat d'État et qui s'occuperait activement de diri-